



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

5^e Schéma Enfance famille jeunesse 2017 - 2022



Éditorial



Chef de file de la protection de l'enfance, le Conseil départemental mène une politique volontariste pour accompagner les jeunes Finistériennes et Finistériens les plus vulnérables et leur garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement.

Instrument de pilotage de la politique publique de protection de l'enfance, le 4^e schéma est arrivé à son terme et a fait l'objet d'une évaluation. Cette évaluation répond à une exigence de transparence et de démocratie. Elle a été réalisée sous la responsabilité d'Alain Grevot, qui était alors conseiller auprès de l'ODAS et délégué thématique auprès du Défenseur des Droits. Elle a montré que de grands chantiers restent à mener pour toujours mieux accompagner les enfants et veiller à ce que tou.te.s puissent disposer des conditions essentielles pour bien grandir.

Conforté dans ses compétences par les dernières évolutions législatives, le Conseil départemental a réaffirmé dans son projet départemental sa volonté de proposer des modes d'accompagnement diversifiés, adaptés aux besoins et parcours de chacun. Ce 5^e schéma s'inscrit résolument dans cette volonté, tout comme dans l'esprit de la loi de 2016 relative à la protection de l'enfance, qui place l'enfant au cœur de cette politique publique.

Les dynamiques partenariales mises en œuvre depuis plusieurs années dans le Finistère n'ont cessé de se renforcer. Grâce à une mobilisation collective et active des partenaires institutionnels et associatifs, mais aussi des jeunes et de leurs parents, au sein d'ateliers participatifs, de nombreuses propositions sont venues alimenter notre réflexion et fonder les principes qui guideront notre action pour les années à venir. Je remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans ces échanges. Je suis convaincue que cette intelligence collective permettra de faire évoluer positivement nos politiques publiques au service des jeunes Finistériennes et Finistériens et des familles.

Ce 5^e schéma permettra l'amélioration de la mise en cohérence des interventions en garantissant une meilleure gouvernance de la politique de protection de l'enfance en Finistère. Il permettra d'ajuster les dispositifs aux besoins pendant les cinq prochaines années.

Ce schéma s'inscrit dans la continuité de nos actions, portant l'ambition de protéger les jeunes et de les soutenir dans leur construction vers l'épanouissement et l'autonomie, en les accompagnant dans leur développement personnel et citoyen.

Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil départemental du Finistère

Le 5^e schéma : ce qu'il faut retenir !

Une feuille de route pour 5 ans

Ce schéma constitue la feuille de route de la politique départementale en faveur de l'enfance, de la famille et de la jeunesse pour les 5 années à venir. Il définit les objectifs à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des enfants et des familles. Ce schéma est encadré par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et par le projet départemental voté le 23 juin 2016.



Une méthode participative

Chef de file de la protection de l'enfance, le Conseil départemental élabore son schéma en concertation avec les parents, les jeunes, les professionnels et les élus. Trois ateliers participatifs et des groupes de travail ont été organisés pour construire le plan d'actions.

La loi du 14 mars 2016, socle de la politique enfance du Département

Cette loi sur la protection de l'enfance s'articule autour de trois grandes orientations déclinées dans le 5^e schéma départemental :

- Développer la prévention à tous les âges de l'enfant.
- Améliorer le repérage et le suivi des situations de danger pour pouvoir mieux y répondre.
- Garantir plus de cohérence et de stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance.

Les étapes d'élaboration

Bilan du 4^e schéma

Diagnostic

Loi du 14 mars 2016 - Projet départemental
Évaluation de la protection de l'enfance

Orientations du nouveau schéma

Juillet 2016

Ateliers participatifs - Objectifs du schéma

6, 17 et 18 octobre 2016

Vote des objectifs par les Élus

Janvier 2017

Groupes de travail - Actions du schéma

Janvier - Avril 2017

Vote du schéma par les Élus

Juin 2017



CHIFFRES-CLÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

1997 enfants confiés au Département
dont **125** vivant au domicile parental.

62 % des enfants vivent en famille d'accueil.

4 029 mineurs accompagnés **2 %** des mineurs finistériens.

91 M€ du budget du Conseil départemental.

1234 mineurs bénéficiant d'une intervention à domicile.

2 objectifs stratégiques

6 objectifs opérationnels

23 objectifs de travail

101 personnes dans 6 comités de suivi
qui vont suivre la mise en œuvre du 5^e schéma.



Objectif 1 Faciliter l'accès à un service efficient et l'adapter aux besoins des enfants, jeunes et parents présentant des risques de vulnérabilité (*conflits, isolement...*)

Objectifs de travail

- Adapter et développer les outils, les services existants et mettre en place de nouvelles formes d'interventions qui prennent en compte l'évolution des familles.
- Faciliter l'accès aux services en maintenant ou en développant des services de proximité et en leur donnant de la visibilité.
- Aider les familles à développer leur capacité d'agir et leur implication dans les services qui leur sont destinés.
- Améliorer l'efficacité du Dispositif Départemental Enfance en Danger.

Objectif 2 Faire évoluer les modalités d'accompagnement à domicile

Objectifs de travail

- Assurer la réversibilité des mesures.
- Mieux informer.
- Coordonner les interventions.

Objectif 3 Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes en prenant appui sur les ressources dans leur environnement

Objectifs de travail

- Co-construire avec les jeunes et les familles en fonction de leurs besoins dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Formaliser les modalités d'accompagnement et de prise en charge par des « tiers ».
- Favoriser l'innovation en sécurisant le cadre d'intervention des différents acteurs.

Objectif 4 Faire équipe autour d'un projet pour l'enfant, le jeune et sa famille

Objectifs de travail

- Garantir un pilotage effectif de la mise en place d'un Projet Pour l'Enfant (PPE) pour chaque enfant confié.
- Renforcer la fonction de « référence PPE ».

► Garantir aux parents, aux enfants et aux jeunes un accès à des services efficients répondant à leurs besoins et respectueux de leurs demandes.

► Garantir aux mineurs en danger ou en risque de danger un projet personnalisé, dans une logique de parcours cohérent, répondant à leurs besoins et préparant leur avenir.

- Prendre en compte les différents points de vue des acteurs qui interviennent dans le PPE pour en définir les objectifs.
- Intégrer les différentes étapes de la démarche PPE à la « chronologie du placement ».
- Renforcer et développer les articulations nécessaires entre le Conseil départemental et tous ceux qui interviennent dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du PPE des enfants confiés.

Objectif 5 Assurer une meilleure articulation des institutions afin de faciliter la constitution d'un collectif autour d'un projet pour un enfant confié et sa famille

Objectifs de travail

- Favoriser le décloisonnement entre les différents champs d'intervention (*éducatif, soin, médico-social, pénal*) et à l'intérieur de chacun d'entre eux.
- Permettre aux jeunes une stabilité d'accueil, d'accompagnement, de soin et de scolarité dans un lieu et/ou une continuité de parcours.
- Améliorer l'organisation pour une meilleure cohérence, dans l'intérêt de chacun.

Objectif 6 Evaluer pour adapter l'offre d'accueil en protection de l'enfance.

Objectifs de travail

- Renforcer le rôle du Conseil départemental afin de mieux coordonner les actions et favoriser les passerelles entre services de Placement Familial (PF).
- Favoriser la diversité des prises en charge en vue de soutenir les familles d'accueil et mieux accompagner les jeunes.
- Mieux prendre en compte la prise en charge des enfants et des jeunes en collectif.
- Adapter l'offre d'accueil de jour aux besoins identifiés.
- Adapter l'offre aux besoins spécifiques de certains mineurs confiés.

Nouvelle instance : Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)

Marc Labbey, Vice-président du Conseil départemental du Finistère, Président de la Commission Solidarité Enfance famille et Roger Abalain, Président de la Sauvegarde de l'enfance, des adolescents et des adultes du Finistère (ADSEA 29) et représentant l'UNAFORIS siègent au Conseil national de la protection de l'enfance.

Cette instance créée par la loi du 14 mars 2016, était une demande forte de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. Le CNPE constitue l'instance de pilotage de la politique de protection de l'enfance. Sa mission : proposer les orientations nationales de la protection de l'enfance, rendre des avis sur toutes les questions s'y rattachant, faire des propositions de nature à améliorer les interventions en protection de l'enfance et promouvoir la convergence des politiques menées au niveau local.

Le CNPE comprend 82 membres répartis dans les cinq collèges suivants :

- 24 membres représentant les institutions, collectivités et administrations compétentes
- 23 membres représentant la société civile et les associations
- 13 membres représentant les associations de professionnels
- 5 membres représentant les organismes de formation
- 17 personnalités qualifiées œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance

Marc Labbey / Membre de la Commission permanente du CNPE prévention et repérage précoce

Roger Abalain / Membre des Commissions permanentes du CNPE adoption et formation



POUR S'INFORMER

Le site de l'ODPE tient à jour une rubrique relative à la mise en œuvre du schéma départemental dans laquelle vous pourrez consulter l'intégralité du document sur www.odpe.finistere.fr

Conseil Départemental du Finistère
Direction de l'enfance et de la famille

32 boulevard Dupleix - CS 29029
29196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 23 55
Courriel : odpe@finistere.fr

finistere.fr